Acte Certifié exécutoire

Envoi: 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication: 02/10/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Cher du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2009-12-2-8

Séance du vendredi 25 septembre 2009



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE ASSOCIATION CERCLE GUTENBERG

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008-5-2-3 du 12 décembre 2008 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'accorder une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'Association Cercle Gutenberg pour l'organisation du Prix Guy OURISSON 2009,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 65, nature 6574, fonction 23, opération 2009/F725/9999 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions